

# Le Lien Social

## MAGAZINE

À la une.

GUIDE DE L'ACTION  
SOCIALE DU NOTARIAT :  
ÉDITION 2026

Bien-vivre.

LES 1000 PREMIERS  
JOURS DE VIE : UN SOCLE  
POUR L'ADULTE DE DEMAIN



Dossier.

**ÉLECTIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA CRPCEN**

DU 12 AU 27 MAI 2026

# Éditos.

## OLIVIER MANIETTE, Directeur de la CRPCEN

La CRPCEN se trouve aujourd’hui dans une situation solide tant d’un point de vue financier qu’au niveau des résultats de nos indicateurs. Cela est le fruit d’une gestion rigoureuse, responsable et collective. Cette bonne santé constitue un atout majeur : elle nous permet d’aborder l’avenir avec confiance, tout en continuant à remplir pleinement nos missions au service de l’ensemble de nos affiliés.

Nous traversons par ailleurs une période charnière, marquée par la transition entre deux conventions d’objectifs et de gestion. Ce temps de passage n’est pas une parenthèse mais bien une étape structurante, propice à la réflexion, à l’évaluation des actions menées et à la préparation de nouvelles orientations. Il s’inscrit dans une dynamique de continuité et d’adaptation, au plus près des besoins de nos affiliés et des évolutions de notre environnement.

Dans ce contexte, la nouvelle publication du Guide de l’action sociale du notariat 2026 constitue un étandard important de nos valeurs que nous arborons fermement. Ce guide rassemble l’ensemble des prestations extra-légales proposées par la CRPCEN et ses partenaires. Il illustre concrètement notre engagement en faveur de la solidarité. Je vous rappelle que ces aides s’adressent à tous les affiliés, quels que soient leur âge ou leur situation, certaines étant soumises à conditions de ressources, d’autres accessibles sans condition.

L’action sociale fait en effet partie intégrante de l’ADN de notre caisse. Elle traduit une conception profondément humaine de la protection sociale, fondée sur l’écoute, la proximité et l’attention portée aux situations de fragilité et ce, à toutes les étapes de la vie.

À ce titre, nous avons le plaisir de vous annoncer que le périmètre de nos actions en direction des personnes en situation de grand isolement sera prochainement élargi aux régions Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine et Bretagne. Ce développement témoigne de notre volonté d’aller toujours plus loin dans l’accompagnement des af-

filiés les plus vulnérables. Nous aurons bien entendu l’occasion de revenir vers vous très prochainement pour vous présenter plus en détail ces nouvelles actions.

Comme évoqué dans le numéro précédent, vous serez prochainement appelés à élire vos représentants au conseil d’administration. Ce numéro est l’occasion de revenir en détail sur le bilan de la mandature 2021-2026. Les administrateurs se sont fortement mobilisés ces dernières années, faisant preuve d’un engagement constant, de responsabilité et de détermination, notamment face à des réformes majeures pour notre régime. Leur implication a été essentielle pour faire valoir notre identité et notre légitimité.

Enfin, je souhaite adresser à l’ensemble des affiliés de la CRPCEN mes voeux les plus sincères. Que l’année à venir soit placée sous le signe de la santé, de la sérénité et de la solidarité. Soyez assurés de l’engagement constant de la CRPCEN à vos côtés, aujourd’hui comme demain.





## CHRISTINE MAUGUÉ, Conseillère d'État et Présidente du Conseil d'administration de la CRPCEN

En ce début d'année, je souhaite vous adresser, au nom du Conseil d'administration de la CRPCEN et en mon nom personnel, mes voeux les plus sincères. Que cette nouvelle année vous apporte santé, sérénité et confiance. Elle s'ouvre avec la volonté renouvelée de votre Caisse de poursuivre son engagement à vos côtés, dans le respect des valeurs de solidarité qui fondent notre régime.

L'année 2026 sera marquée par un temps fort dans la vie démocratique de la CRPCEN. En mai prochain, vous serez appelés à élire vos représentants au Conseil d'administration. Ce rendez-vous est essentiel. Voter, c'est bien sûr exercer un droit fondamental mais c'est aussi affirmer votre attachement à notre régime, à votre Caisse et à son mode de gouvernance paritaire. Le Conseil d'administration joue un rôle central : il définit les orientations stratégiques, veille à la bonne gestion du régime et garantit que les décisions prises le sont toujours dans l'intérêt des affiliés.

Les administrateurs travaillent avec sérieux et engagement tout au long de l'année. Cela se traduit par une participation constante au sein de plusieurs commissions indispensables au bon fonctionnement de notre Caisse telles que la commission d'administration générale et des finances, la commission de recours amiable ou la commission d'action sociale par exemple. Leur implication témoigne d'un profond sens des responsabilités au service de l'ensemble des affiliés.

En tant que présidente de la commission électorale, je m'investis pleinement dans ce moment passionnant de la vie de notre Conseil, et je porterai ces élections avec exigence et transparence. Je me réjouis d'ores-et-déjà de travailler avec la nouvelle mandature qui sera issue de ce scrutin et de poursuivre, ensemble, la construction de l'avenir de la CRPCEN.

Très belle année à toutes et à tous.



# Sommaire.

## À la une.

- Enquête de satisfaction : les affiliés confirment leur soutien à la CRPCEN ..... 5
- Revalorisation des retraites au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ..... 5
- DOSSIER - Élections du conseil d'administration de la CRPCEN du 12 au 27 mai 2026 ..... 6-8
- Guide de l'action sociale du Notariat : édition 2026 ..... 9

## Bien vivre.

- La drogue chez les jeunes : détecter, comprendre et accompagner ..... 10-11
- Les 1000 premiers jours de vie : un socle pour l'adulte de demain ..... 12-13
- Vaccins après 65 ans : un réflexe santé plus que jamais d'actualité ..... 14

## Les mémoires du notariat.

- 104 ans de vie, une carrière au service du notariat ..... 15



## MAÎTRE HUBERT FABRE, Vice-président du conseil d'administration de la CRPCEN représentant les notaires

2026 : Une nouvelle année pour la CRPCEN - et pour nous tous

Après avoir bénéficié de l'amélioration de la conjoncture en 2025, la CRPCEN poursuit son chemin en 2026 au service du notariat. À la fois caisse de sécurité sociale pour tous les salariés, et caisse de retraite pour ceux qui sont entrés dans la profession avant septembre 2023, la CRPCEN joue son rôle de protection dans un environnement particulièrement chaotique.

Elle poursuit sa mutation en « régime fermé de retraites » tout en continuant d'assurer la protection sociale de tous les salariés du notariat. Concrètement, cela nous amène à céder les actifs immobiliers pour contribuer au financement des pensions, ce qui représente en soi une activité exigeante qui vient s'ajouter aux autres chantiers de la Caisse.

Parce qu'il faut un cap pour avancer, surtout lorsque le temps n'est pas toujours au beau fixe, notre conseil d'administration a validé en 2025 quatre orientations stratégiques, destinées à servir de boussole à la CRPCEN :

**1<sup>ère</sup> orientation, la Qualité** : pour que la CRPCEN serve efficacement tous ses affiliés et recherche en permanence des pistes d'amélioration de sa qualité de service, avec les moyens qui sont mis à sa disposition dans le cadre des conventions passées avec ses autorités de tutelle.

**2<sup>ème</sup> orientation, la Proximité** : pour que la CRPCEN soit proche de tous les salariés du notariat, avec des outils de communication adaptés pour toutes les générations. Des outils numériques

qui évoluent avec les usages des plus jeunes, mais aussi des outils non numériques pour les générations plus âgées. Et bien sûr, que les agents de la CRPCEN soient aux côtés des affiliés pour les accompagner quand ils en ont besoin. Car c'est la relation humaine qui permet de créer la confiance dont tous les affiliés ont besoin lorsqu'ils sont en contact avec les services de la Caisse.

**3<sup>ème</sup> orientation, la Solidarité** : le rôle de la CRPCEN est la protection des salariés et des retraités du notariat. Elle se doit d'être présente aux côtés des plus fragiles et, plus largement, de tous ceux qui font appel à ses services. Elle se matérialise entre autres sous forme d'aides accordées par les commissions d'action sociale. Elle rayonne aussi à travers les associations de retraités qui relaient cette solidarité dans les régions auprès de ceux qui sont isolés.

**4<sup>ème</sup> orientation, l'Ouverture** : la CRPCEN n'est pas seule. Elle évolue à la fois dans l'environnement du notariat et dans celui des organismes de protection sociale. Elle doit coopérer avec la profession notariale, avec les mondes de la sécurité sociale et de la retraite, et avec l'Etat, pour garder sa place au service des salariés et des retraités du notariat.

Alors formons le voeu qu'en cette nouvelle année, la CRPCEN puisse poursuivre sa route, en respectant le cap qui lui a été fixé, au service de tous ceux qui ont besoin de son aide et de ses services.

Et pour vous tous, je vous souhaite une belle année, de la joie, de la paix et une bonne santé !



## SERGE FOREST, Vice-président du conseil d'administration de la CRPCEN représentant les assurés CRPCEN

2026, UNE ANNÉE ÉLECTORALE

Cette année est pour le collège des administrateurs actifs et retraités une année de renouvellement de leur mandat via une élection qui va se tenir sous la forme dématérialisée et devrait donc permettre à un nombre très important d'assurés de s'exprimer.

Comme le disait André Malraux « Le droit de vote ne s'use que si l'on ne s'en sert pas ». Ce droit est le reflet de la démocratie, fondement de notre république, et du pacte social qui l'accompagne.

Aux noms de mes collègues administrateurs actifs et retraités, nous comptons sur vous pour voter et faire voter vos collègues de travail ainsi que vos amis ou ex-collègues retraités. Nous vous remercions par avance de votre action.

La situation financière à la fin de l'année 2025 s'est améliorée par rapport à 2024, l'exercice comptable dégagera encore une fois un excédent au titre de la vieillesse, lequel ira rejoindre les réserves actuelles de ce risque, confortant ainsi la pérennité du versement des pensions dans les années à venir. Cet excédent n'est pas encore connu à ce moment précis, mais il devrait avoisiner les **100 millions d'euros**.

Les prévisions pour l'année 2026 dépendent de beaucoup de facteurs que vous connaissez : la situation politique française avec les débats sur les lois de finances et de la sécurité sociale, le contexte européen et ses dissensions et enfin le contexte mondial avec la folie ou pas du président américain.

Quelles seront les conséquences sur notre économie et l'activité de la profession ? Nous ne sommes pas « Madame SOLEIL » et toutes prévisions faites pourront être remises en cause à tous moments, dans un sens ou dans l'autre.

Ainsi que je vous l'indiquais dans mon éditorial de janvier 2025, nous procérons actuellement à la mise en vente de nos ex-résidences de vacances devenues « placements financiers de province », la première vente sera celle de Megève.

Nous avons reçu tout récemment une dizaine d'offres qui vont faire l'objet d'une analyse précise et rigoureuse en vue d'une sélection restreinte de candidats, laquelle sera soumise pour décision finale aux organes délibérants de la Caisse.

Les administrateurs représentant les assurés actifs et retraités, continueront d'assurer la conduite financière du régime avec la prudence de mise en pareille matière et nous veillerons de même à ce que le financement de sa gestion administrative soit assuré lors de la négociation de la Convention d'Objectifs et de Gestion pour la période 2026 / 2030.

Les administrateurs représentant les salariés et retraités se joignent à moi pour vous souhaiter leurs meilleurs vœux pour 2026, que cette nouvelle année vous apporte joie et bonheur avec vos proches, prospérité et réussite dans votre activité professionnelle, mais surtout in fine la santé.

Soyez encore plus prudents, ne négligez pas la prévention et adoptez une alimentation saine et un peu d'exercice tous les jours, ne serait-ce que de la marche à pied tout simplement.

# À la une.

## ENQUÊTE DE SATISFACTION : LES AFFILIÉS CONFIRMENT LEUR SOUTIEN À LA CRPCEN

L'enquête de satisfaction 2025 a été communiquée à 81 688 affiliés de la CRPCEN et a obtenu 12 586 retours, soit 15 % de participation. Ce taux de participation est satisfaisant et stable par rapport aux années précédentes.

93 % des participants à cette enquête se déclarent satisfaits des services de la CRPCEN, un taux de satisfaction très élevé et en augmentation constante.

Sur les 4 thématiques observées dans ce questionnaire, l'indice Maladie renforce sa course en tête avec 89 % de satisfaction recueillis (+3 points) même si l'on observe également des progressions marquantes du côté des pensions (+10 points), de la relation client et de l'Action Sociale.



### Les principaux points de vigilance

- la connaissance et la compréhension de l'information retraite pourraient être améliorées (seuls 54 % des répondants se sentent suffisamment informés sur leurs droits à la retraite, même si ce score est en nette hausse par rapport aux vagues précédentes) ;
- la connaissance et la lisibilité des aides d'action sociale ;
- le traitement des demandes en une seule fois ;

En effet, si la qualité de la prise en charge est bien évaluée, la résolution "en une seule fois" est faible et perçue comme en recul (27 % en 2025 contre 58 % en 2023) et la majorité des répondants déclarent que leur demande n'a été résolue que partiellement (66 % en 2025 vs 17 %), il en résulte donc un besoin de recontacter la caisse.

Toutes les équipes de la CRPCEN remercient les affiliés qui ont pris de leur temps pour répondre à cette enquête ; ils contribuent ainsi à l'amélioration permanente de l'offre de service et surtout permet une meilleure compréhension de leurs attentes.

## REVALORISATION DES RETRAITES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026



Par décision ministérielle, les pensions de retraite ont été revalorisées de 0,9 % au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Cette revalorisation s'applique sur votre pension de retraite de janvier 2026 versée le 10 février 2026.

### IMPORTANT : n'oubliez pas les prélevements sociaux

En effet, chaque année, le niveau de votre pension évolue en fonction de la revalorisation annuelle des pensions mais également en fonction des taux des prélevements sociaux. Les taux des contributions sociales sont déterminés par vos revenus imposables des deux dernières années et selon un barème défini par l'Etat. Si le montant de votre pension du mois de janvier 2026 versée en février 2026 vous semble avoir diminué sans raison apparente, nous vous invitons à consulter les barèmes qui vous sont applicables en consultant la rubrique relative aux prélevements sociaux.

Pensez également à consulter votre bulletin de pension depuis votre espace sécurisé, il sera mis à votre disposition le lendemain du paiement de votre pension de retraite.



Toute l'équipe de la CRPCEN  
vous souhaite une heureuse  
**année 2026 !**



# Dossier.

## ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRPCEN DU 12 AU 27 MAI 2026

---

**Le 12 mai prochain aura lieu l'ouverture du scrutin des élections pour le renouvellement du Conseil d'administration de la CRPCEN. Votre participation est importante puisqu'elle vous permettra d'élire vos représentants actifs et retraités et ainsi de décider de manière responsable de l'avenir de la caisse.**

Comme pour les élections précédentes, le vote se fera **de manière entièrement dématérialisée**.

### **Le conseil d'administration**

Présidé par un conseiller d'État nommé par arrêté interministériel, le conseil d'administration, paritaire, est composé de :

- 6 élus représentant les clercs en activité (et 6 suppléants) ;
- 2 élus représentant les clercs pensionnés (et 2 suppléants) ;
- et 8 notaires désignés par le Conseil supérieur du notariat (et 8 suppléants).

La durée de la mandature, fixée à 5 ans depuis 2006, permet d'inscrire dans la durée les politiques et les actions initiées par les administrateurs, tout en les intégrant dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de gestion que la CRPCEN passe avec l'État.

### **Les conditions pour être « électeurs »**

1<sup>o</sup> Dans le collège des assurés en activité, les personnes qui sont en service depuis au moins six mois, ainsi que les assurés à la C.R.P.C.E.N. en maladie de longue durée et ceux qui sont en situation de préretraite ou qui perçoivent l'une des allocations visées à l'article L. 311-5, premier alinéa, du code de la sécurité sociale ;

2<sup>o</sup> Dans le collège des pensionnés, les personnes titulaires d'une pension de vieillesse ou d'invalidité à l'exception des titulaires de pensions de réversion ou d'orphelin.

### **Consultation des listes électorales**

Depuis le 3 février, les listes électorales sont consultables sur la plateforme de vote électronique, par l'intermédiaire d'une authentification sécurisée.

 **La consultation des listes électorales peut se faire uniquement par internet en cliquant sur le lien : [consultation des listes électorales](#).**

 Pour vous connecter à la plateforme de vote et consulter les listes électorales, vous devez vous authentifier par l'usage du service France Connect.

**Les listes électorales seront définitives le 24 février 2026.**

### **Les modalités pour voter**

**Du mardi 12 mai 2026 à 9 heures au mercredi 27 mai 2026 à 17 heures**, vous pourrez voter pour vos représentants de manière électronique.

**Attention : le vote électronique par internet sera l'unique moyen d'exprimer votre suffrage pour ces élections.**

La caisse vous transmettra, par courrier postal et courriel, **au plus tard le 22 avril 2026**, un identifiant « votant ». Cet identifiant vous permettra de vous connecter et de vous authentifier.

## **Vous avez perdu ou n'avez pas reçu votre identifiant « votant » ... Pas de panique !**

Vous pourrez contacter l'assistance téléphonique ou passer directement par le biais d'un formulaire disponible sur la plateforme de vote électronique. Les moyens d'authentification nécessaires au vote vous seront réattribués.

La caisse vous enverra également une notice d'information détaillée sur le déroulement des opérations électorales ainsi qu'une profession de foi établie pour chaque liste de candidats.

Les informations contenues dans la notice d'information seront également accessibles sur le site internet de la CRPCEN.

## **Le vote électronique par internet s'effectue selon les modalités suivantes**

Pour vous connecter au système de vote, vous devez vous authentifier :

- soit par l'usage du service France Connect ;
- soit par la saisie de l'identifiant « votant » transmis par la caisse et de votre numéro CRPCEN.

## **Vous avez perdu ou vous ne vous souvenez plus de votre numéro CRPCEN ?**

Vous pourrez le demander via l'espace sécurisé AMELI ou par courrier postal.

Vous n'aurez plus qu'à confirmer votre identité en renseignant un code à usage unique reçu par sms ou serveur vocal.

**Pour toute question, une assistance téléphonique est à votre disposition au 04.28.29.19.09. depuis le 3 février 2026, gratuitement 24/24h et 7/7 jours.**

### **Calendrier des élections**

- Date d'examen d'éligibilité → **1<sup>er</sup> novembre 2025**
- Consultation des listes provisoires → **du 3 au 10 février 2026**
- Campagne électorale → **du 13 avril à 18 heures au 11 mai 2026 mai à 18 heures** (heures de Paris)
- Envoi du matériel de vote → **22 avril 2026**
- Votes → **du 12 mai 2026 à 9 heures au 27 mai 2026 à 17 heures** (heures de Paris)
- Proclamation des résultats → **27 mai 2026**



## **BILAN DE LA MANDATURE 2021-2026**

La mandature 2021/2026 a été présidée par Madame Christine MAUGÜÉ, présidente de la section de l'administration du Conseil d'Etat.

**32 administrateurs** ont apporté leur contribution à cette mandature :

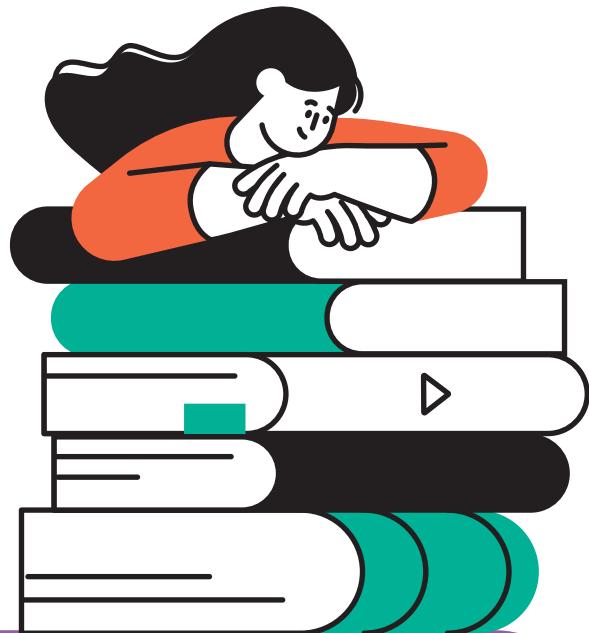
- la vice-présidente notaire : Me Corinne FEUILLETTE-CADENNE, du 22 juin 2021 au 31 décembre 2024 puis Me Hubert FABRE qui lui a succédé par délibération au Conseil d'administration du 10 décembre 2024 ;
- le vice-président clerc : M. Serge FOREST ;
- le secrétaire notaire : Me Antoine DESMIERS DE LIGOUYER ;
- la secrétaire clerc : Mme Lise VERDIER ;
- les administrateurs notaires titulaires : Maîtres Jean-Patrick PROUVOST, Corinne FEUILLETTE-CADENNE, Michel GOLAIN, Jean-Philippe ANDRIEU, Bernard DUMAS et Arielle DUPONT-STIVAL.
- les administrateurs notaires suppléants : Maîtres Daniel SPRUYT, Pascale CESSAC MEYRIGNAC, Serge CONSTANT, Philippe DELATTRE, Marc-François JACQUIER (démission fin 2022, remplacé par François JULIE depuis janvier 2023), Guy JUMERE LOUGRAND, Pascal MOURET, Hélène SELLIER-DUPONT (remplacée par Me Pierre-Henri LAURENT en 2025).
- les administrateurs titulaires représentants les clercs actifs : Monsieur Erwan QUENTEL, Madame Lucile BRUN, Madame Karine CONDOURE, Monsieur René SERNA et Madame Sandra WISNIEWSKI.
- Une administratrice titulaire représentant les clercs pensionnés : Madame Agnès MARRE.
- les administrateurs suppléants représentants les clercs actifs : Monsieur Cédric BOMPARD, Madame Séverine BOULANGER (fin de mandature en janvier 2025), Monsieur Fabrice HILLADJIAN, Madame Nathalie BERHAULT, Madame Nadia LEFORT, Monsieur Emmanuel DORE.
- les administrateurs suppléants représentant les clercs pensionnés : Monsieur Louis-Marie ROCHARD, Madame Christiane CŒUR.

## QUELQUES CHIFFRES DE LA MANDATURE 2021/2026

- Depuis son installation (séance du 22 juin 2021), le conseil d'administration de la CRPCEN se sera **réuni 27 fois**. (2 en 2021 / 4 en 2022 / 8 en 2023 / 7 en 2024 / 5 en 2025 / 2 prévus en 2026)

- Environ **300 instances** auront été organisées (toutes commissions et groupes de travail confondus).

Les administrateurs ont eu à connaître une excellente situation financière du régime avec 5 exercices excédentaires. C'est sur la base de comptes certifiés sans observation ni réserve tout au long de la mandature que les administrateurs se sont penchés sur les chiffres du régime, l'avis rendu par le commissaire aux comptes et le rapport annuel de l'agent-comptable, notamment en commission des comptes.



## LES DOSSIERS PHARES DE LA MANDATURE

- l'analyse systématique des chiffres du régime et de la profession notariale, à l'appui de statistiques établies par les services de la caisse et d'informations comptables transmises de façon récurrente par la directrice comptable et financière ;
- les orientations stratégiques de la CRPCEN ;
- la convention de subvention avec la fédération Habitat et humanisme ;
- le regroupement de commande pour le marché nettoyage des locaux et de la vitrerie des sièges sociaux ;
- la mise en vente du chalet des Grands Monts, de la Villa Caroline, du chalet des Prariands et de la résidence Delcloy ;
- la constitution du groupe de travail sur le patrimoine immobilier de la CRPCEN ;
- la création de l'association des Retraités et Salariés du Notariat (ARSN) ;
- le projet de décret en Conseil d'Etat, modifiant le décret du 20 décembre 1990 et le projet de décret simple pris en application de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 ;
- l'avenant de prolongation de la COG entre l'État et la CRPCEN pour l'année 2026.

Les administrateurs ont siégé avec assiduité tout au long de la mandature. Ils ont aussi eu l'occasion de partager des moments de convivialité en dehors de la caisse avec le séminaire des administrateurs portant sur la gestion du patrimoine immobilier et sur les orientations stratégiques de la CRPCEN, le 9 décembre 2024.

## LA MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA CRPCEN

Le dispositif de la médaille d'honneur créé en 2007 à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire du régime, a permis de distinguer 7 personnalités au cours de la mandature 2021/2026.

Pour mémoire :

- Monsieur Michel LEROY par décision du conseil d'administration du 24/05/2022
- Maîtres François FENIES, Philippe FRANÇOIS, Robert SCHNEIDER
- Mesdames Evelyne LAOUSSI, Andrée BOUCHARLAT
- Monsieur Pascal STROHL par décision du conseil d'administration du 04/10/2022



# GUIDE DE L'ACTION SOCIALE DU NOTARIAT : ÉDITION 2026

Le guide de l'action sociale du notariat élaboré avec nos partenaires\* vient d'être publié sur [www.crpcentre.fr](http://www.crpcentre.fr).

## Qu'est-ce qui change en 2026 ?

La commission d'action sociale de la CRPCEN a réévalué le taux horaire de certaines aides à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour tous les accords donnés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.



### Nouveau taux horaire

- Aide-ménagère : 26,80 € / heure
- Renouvellement simplifié : 26,80 € / heure
- Aide au retour après hospitalisation : 26,80 € / heure
- Soutien à domicile (Alzheimer et maladies apparentées) : 26,80 € / heure

### Certains plafonds de ressources ont également été réévalué par les administrateurs

- Aide à l'aménagement de l'habitat / Rénovation énergétique : +5,30 % pour chaque composition familiale.
- Aide à l'accompagnement et à l'amélioration de la qualité de vie : +5,30 % pour chaque composition familiale.

### Dossier complet, réponse rapide

Pour un traitement rapide de votre dossier, transmettez toutes les pièces justificatives nécessaires à l'instruction de votre demande, notamment :

- 2 devis pour une demande d'aménagement ou d'achat d'électroménager.
- 2 devis pour une demande d'aide au handicap (achat de matériel, dispositif médical...)
- la taxe d'habitation si vous êtes propriétaire d'une résidence secondaire.



### Aide à l'accompagnement et à l'amélioration de la qualité de vie

La campagne d'aide à l'accompagnement et à l'amélioration de la qualité de vie prend fin le 31/03/2026. Vous avez jusqu'à cette date pour nous faire parvenir votre dossier. Le paiement interviendra entre début avril et fin juin 2026.

Les factures originales, acquittées et nominatives ne doivent être envoyées qu'après la réception de la notification d'accord.

\*cette aide remplace l'aide aux vacances qui n'existe plus

Le service ASS reste disponible pour répondre à toutes vos questions et vous aider à compléter vos demandes d'aides (numéro CRPCEN, touche 5).

Famille • Enfance • Seniors • Complémentaire Santé  
Prévoyance • Dépendance

**AIDE POUR TOUTES**

#### Aide Accompagnement et Amélioration de la Qualité de Vie

Cette aide est destinée aux officiers en situation d'empêchement familial et/ou professionnel. Elle prend fin le 31/03/2026. Pour toute demande d'aide à l'accompagnement et à l'amélioration de la qualité de vie, il faut déposer une demande de l'accord et renseigner un questionnaire psychologique auprès de professionnels, des frais de dossier et de quelques visites de la gérante d'accord, un accès temporaire de la résidence ou de tout ou une partie de celle-ci à l'officier à domicile.

**■ Politique d'application ?**

- Création d'un officier :  
Pour pouvoir déposer une demande d'accord, vous devez être officier à la CRPCEN depuis au moins 1 an et être en situation d'empêchement familial et/ou professionnel.
- Si vous êtes officier, vous devez être officier à la CRPCEN depuis au moins 1 an et être en situation d'empêchement familial et/ou professionnel (sauf si vous êtes en état de faire une demande d'accord à l'officier à domicile).
- Si vous êtes retraité ou bénéficiaire d'une pension de famille, vous devez justifier d'une autre source de revenus (sauf si vous êtes en état de faire une demande d'accord à l'officier à domicile).
- Si vous êtes titulaire d'une pension à titre de famille, vous devez justifier d'une autre source de revenus (sauf si vous êtes en état de faire une demande d'accord à l'officier à domicile).

**■ Plafond de ressources**

Personne seule	24 590 €
Enfant	30 150 €
Epoux + 1 enfant	41 510 €
Epoux + 2 enfants	48 670 €
Epoux + 3 enfants	54 650 €
Famille monoparentale	60 570 €
Couple + 1 enfant et 1	66 541 €

Vous trouverez des compléments d'informations sur notre site internet : [www.crpcentre.fr](#)

**■ Comment constituer mon dossier ?**

Entre le 01/01/2026 et le 31/03/2026

- Entrer dans le formulaire d'accord (pages 1 et 2).
- Jointer ou formuler les justificatifs suivants :
  - l'avis d'imposition (ou de non-imposition) 2025 (extrait de l'avis d'imposition ou de l'avis des membres composant le foyer);
  - le avis d'imposition (ou de non-imposition) 2024 (extrait de l'avis d'imposition ou de l'avis des membres composant le foyer);
  - le avis d'imposition (ou de non-imposition) 2023 (extrait de l'avis d'imposition ou de l'avis des membres composant le foyer);
- En cas de changement de situation (divorce, séparation, mort d'un conjoint, veuvage, chômage ou départ du domicile), il faut déposer une demande d'accord et se référer à la page 4 du guide.

**À partir de la réception de l'accord et avant le 30/04/2026**

- renvoyer l'impottement complété ;
- la formule de facturation (dernière page) ;
- Et joindre l'ensemble des factures nominatives et/ou détaillées (facture d'hébergement, facture d'assurance, facture d'assurance-vie, etc.) justifiant l'utilisation de l'aide conformément à son objectif (sauf si l'aide est versée directement à l'assuré). (Se reporter à la Fiche aux Questions disponibles sur notre site internet).

**■ Tous dossier incomplet nous sera refusé !**

Le paiement de l'aide interviendra entre le 10/04/2026 et le 30/06/2026.

À compter de la réception de l'accord et avant le 30/04/2026, si vous avez des questions, vous devrez nous envoyer vos factures nominatives et/ou détaillées et nous verser le montant des sommes versées par la CRPCEN.

**■ Télécharger votre formulaire depuis notre simulateur, accessible sur [www.crpcentre.fr](#)**

\*Conseil supérieur du notariat – Comité mixte / ARSN / LSN Assurance / MCEN / APGIS



## LA DROGUE CHEZ LES JEUNES : DÉTECTOR, COMPRENDRE ET ACCOMPAGNER

La consommation de drogues chez les jeunes est un phénomène complexe et préoccupant qui touche familles, écoles et société.

### De quoi parle t-on vraiment ?

À l'adolescence, la curiosité et l'expérimentation font partie du développement. Les substances les plus fréquemment utilisées sont le cannabis, l'alcool, le tabac, quelques drogues de synthèse et parfois des médicaments détournés. Pour certains jeunes, l'usage reste ponctuel ; pour d'autres, il devient une façon de gérer le stress, la pression scolaire, les émotions ou les difficultés relationnelles.

### Les risques et conséquences : pourquoi rester vigilant ?

Le cerveau des adolescents est encore en construction. L'usage de drogues peut perturber la concentration, la mémoire et la prise de décision. À court terme, les risques incluent accidents, comportements dangereux, malaises ou angoisses intenses.

À plus long terme, une consommation régulière peut entraîner une dépendance, fragiliser la santé mentale, favoriser l'anxiété ou la dépression et compromettre le parcours scolaire ou professionnel. Plus l'usage commence tôt, plus les conséquences peuvent être durables.

### Comment repérer une consommation chez son enfant ?

Il est rare qu'un jeune dise spontanément qu'il consomme. Ce sont souvent les changements progressifs de comportements qui alertent.

On peut observer un éloignement, des silences inhabituels, une irritabilité nouvelle ou une perte d'intérêt pour ce qui lui faisait plaisir auparavant. À l'école, les résultats peuvent chuter, l'absentéisme devient plus fréquent, les conflits se multiplient. Sur le plan physique, la fatigue, les troubles du sommeil, les variations d'humeur ou certains signes visibles (yeux rouges, odeurs, négligence corporelle) peuvent interroger.

Aucun de ces signes ne prouve à lui seul une consommation. Mais lorsqu'ils s'accumulent, ils doivent nous inciter à ouvrir le dialogue, avec douceur et attention.

### Mon enfant se drogue : que faire ?

Apprendre ou soupçonner que son enfant consomme de la drogue provoque souvent un choc émotionnel intense. La première réaction est parfois la peur, la colère ou le sentiment d'échec.

Pourtant, avant toute décision, il est essentiel de se rappeler que la consommation est souvent le signe d'une difficulté plus profonde.

La priorité est de préserver le lien : parler avec calme, exprimer son inquiétude sans accuser, écouter ce que l'enfant vit réellement. Il ne s'agit ni de minimiser les risques ni de punir immédiatement mais de comprendre, d'encadrer et de ne pas rester seul.

Se faire accompagner par des professionnels, poser des limites claires et bienveillantes et montrer à son enfant qu'il peut compter sur un adulte présent et soutenant sont souvent les premiers pas vers une aide efficace et durable.

# CHIFFRES CLÉ

Avant 15 ans, le risque de développer une dépendance est **multiplié par 4** lorsque la consommation débute précocement.

90 %

des addictions à l'âge adulte commencent par une expérimentation durant l'adolescence.

## 1 hospitalisation sur 5

chez les jeunes est liée à une consommation de substances (alcool et drogues confondus).

40 %

des décès accidentels chez les 15-24 ans sont liés à l'alcool et/ou aux drogues.

## **Les aides et dispositifs soutenus par l'État**

En France, plusieurs dispositifs publics existent pour accompagner les jeunes et leurs familles :

- consultations jeunes consommateurs (CJC) : gratuites, confidentielles, destinées aux jeunes de moins de 25 ans et à leurs parents.
  - centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) : prise en charge médicale, psychologique et sociale.
  - ligne drogues info service (0 800 23 13 13) : écoute, information et orientation anonymes.
  - actions de prévention financées par l'État via des structures locales, associations et établissements scolaires.



# RECOMMANDATION



Le film **My Beautiful Boy** offre un regard profondément humain et bouleversant sur l'addiction, en montrant avec justesse la souffrance du jeune mais aussi celle de ses proches. Une approche pour comprendre que la dépendance n'est ni un choix ni un échec individuel.

La sensibilisation passe par l'émotion, l'empathie et le dialogue qu'il suscite auprès de tous.

### **En savoir plus :**

[https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/addictions/  
substances-non-medicamenteuses](https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/addictions/substances-non-medicamenteuses)

<https://www.jeunes.gouv.fr/drogues-info-service-vos-cotes-7j7-de-8h-2h-418>

<https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/addictions/>



# Bien vivre.

## LES 1000 PREMIERS JOURS DE VIE : UN SOCLE POUR L'ADULTE DE DEMAIN

**Les 1000 premiers jours de vie qui s'étendent de la conception jusqu'aux trois ans de l'enfant, constituent une période déterminante du développement humain. Durant cette fenêtre unique, le corps, le cerveau et les bases psychologiques de l'individu se construisent à une vitesse inégalée. Les expériences vécues à ce moment-là qu'elles soient biologiques, affectives, sociales ou environnementales influencent profondément la santé, les capacités et le bien être du futur adulte.**

### Une période de plasticité exceptionnelle

Dès la grossesse, le fœtus est sensible à son environnement. L'alimentation maternelle, le stress, l'exposition à des substances toxiques ou au contraire à un environnement sécurisant agissent sur l'expression des gènes par des mécanismes. Ces modifications n'affectent pas l'ADN lui-même mais influencent durablement la façon dont les gènes s'expriment.

Après la naissance, le cerveau de l'enfant connaît une croissance fulgurante : près de 80 % de sa structure se met en place avant l'âge de deux ans. Les connexions neuronales se multiplient en fonction des stimulations reçues. Cette plasticité rend l'enfant particulièrement réceptif mais aussi vulnérable.

### Le rôle clé de l'alimentation

L'alimentation pendant les 1000 premiers jours, joue un rôle majeur dans la prévention de nombreuses maladies chroniques à l'âge adulte. Une nutrition équilibrée pendant la grossesse favorise un bon développement du fœtus.

La diversification alimentaire, ensuite, participe à l'apprentissage du goût, à la régulation de l'appétit et à la prévention de troubles tels que l'obésité, le diabète ou les maladies cardiovasculaires.



### Sécurité affective et développement émotionnel

Au-delà des aspects biologiques, la qualité **des interactions affectives** est fondamentale. Un attachement sécurisant fondé sur des réponses sensibles, cohérentes et bienveillantes aux besoins de l'enfant favorise le développement de la confiance en soi, de la régulation émotionnelle et les compétences sociales.

À l'inverse, une exposition précoce au stress chronique, à la négligence ou à des violences peut perturber le développement du cerveau émotionnel et augmenter le risque de troubles anxieux, dépressifs ou relationnels à l'âge adulte.

### L'environnement social et culturel

Les 1000 premiers jours sont également influencés par le contexte social : conditions de vie, précarité, accès aux soins, soutien familial et éducatif. Un environnement stimulant, riche en langage, en interactions et en découvertes, soutient le développement cognitif et les capacités d'apprentissage futures.

Les inégalités vécues très tôt peuvent ainsi laisser des traces durables mais cette période représente aussi **une opportunité majeure de prévention** : accompagner les parents, soutenir la parentalité et agir précocement permet de réduire les risques à long terme.

Investir dans cette période, c'est favoriser l'émergence d'adultes en meilleure santé, plus résilients et mieux armés pour faire face aux défis de la vie.

Les 1000 premiers jours de vie constituent **un socle fondateur** sur lequel se construit l'adulte de demain. Comprendre leur importance invite à une responsabilité collective : celle de créer des environnements favorables autour des futurs parents et des jeunes enfants. En prenant soin des tout petits aujourd'hui, nous investissons durablement dans la santé et le bien être des générations futures.





## CHIFFRES CLÉS



**×4**

Un enfant ayant bénéficié d'un attachement sécurisant jusqu'à 3 ans a **quatre fois plus de chances** de développer de bonnes compétences sociales et relationnelles à l'âge adulte.

**1 adulte sur 2**

Près d'une maladie chronique sur deux à l'âge adulte est influencée par des facteurs précoce, notamment la nutrition, le stress et l'environnement durant les 1000 premiers jours.

**90 %**

Environ 90 % des capacités de régulation émotionnelle se construisent avant l'âge de 3 ans, à travers les interactions précoce avec les figures d'attachement.

sources : [sante.gouv.fr](https://sante.gouv.fr) / [santé publique France](https://sante-publique-france.fr) / [ameli.fr](https://ameli.fr)

# VACCINS APRÈS 65 ANS : UN RÉFLEXE SANTÉ PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITÉ



Longtemps perçue comme une étape importante liée à l'enfance, la vaccination est aujourd'hui reconnue comme un levier essentiel du vieillissement en bonne santé. Avec l'avancée en âge, le système immunitaire devient plus vulnérable face aux infections et certaines maladies peuvent entraîner des conséquences graves chez les seniors.

Dans un contexte marqué ces dernières années par des débats intenses autour de la prévention sur la vaccination, il est utile de rappeler que se vacciner après 65 ans, c'est se protéger durablement — et protéger aussi ses proches.

## La grippe : une maladie à ne pas banaliser

La grippe saisonnière fait partie du quotidien hivernal, au point d'être parfois minimisée. Pourtant, elle reste particulièrement dangereuse chez les plus de 65 ans, qui représentent la grande majorité des formes graves et des décès.

Même si le vaccin antigrippal doit être renouvelé chaque année et que son efficacité peut varier selon les souches en circulation, il demeure le meilleur moyen de réduire les complications, les hospitalisations et les formes sévères.

## Le tétonos : l'exemple d'un succès collectif

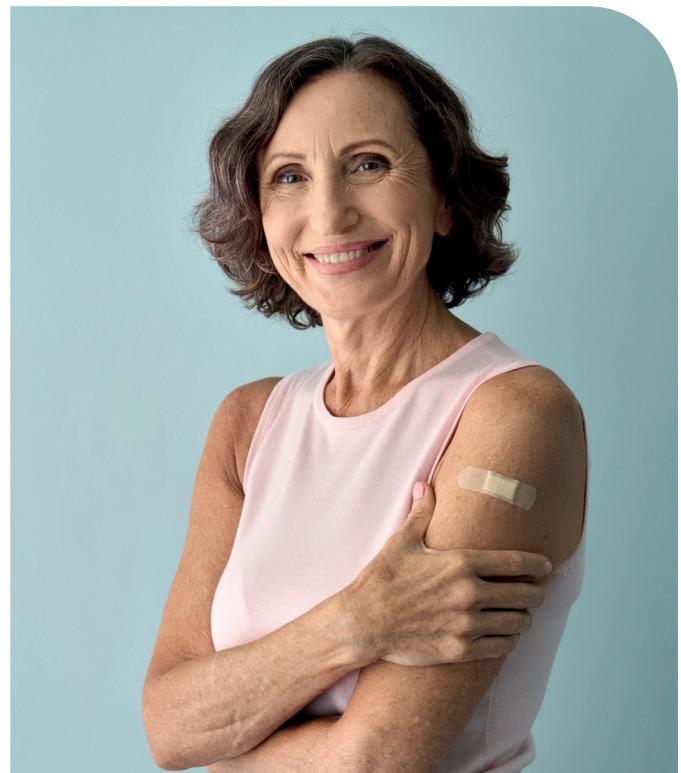
S'il est aujourd'hui rare dans les pays industrialisés, le tétonos n'a pas disparu par hasard. Sa quasi-éradication est le fruit d'une politique vaccinale rigoureuse et suivie dans le temps.

Le risque persiste cependant lorsque les rappels sont oubliés — ce qui est fréquent à l'âge adulte. Or, le tétonos reste une maladie grave, parfois mortelle. D'où l'importance de vérifier régulièrement ses rappels, même en l'absence de blessure récente.

## La coqueluche et le pneumocoque : des risques sous-estimés

La coqueluche, dont les formes peuvent être sévères chez les nourrissons peut être tout aussi dangereuse pour les grands-parents qui sont donc en première ligne au côté de leurs petits-enfants.

Avec le temps, l'immunité s'atténue : une revaccination est donc recommandée, notamment pour limiter les risques de transmission.



Le pneumocoque, quant à lui, est un germe fréquent, parfois silencieux, mais redoutable chez les personnes âgées ou fragilisées. Les infections qu'il provoque (pneumonies notamment) peuvent être graves ; la vaccination permet d'en réduire fortement les risques.

## Le zona : prévenir une douleur durable

Le zona touche majoritairement les personnes de plus de 65 ans. Très douloureux, parfois invalidant sur la durée, il peut altérer la qualité de vie et le sommeil pendant des mois.

Cette maladie est liée à la réactivation du virus de la varicelle, resté latent dans l'organisme. Lorsque les défenses immunitaires faiblissent, le virus peut se réveiller. Un vaccin existe et constitue aujourd'hui une mesure de prévention efficace, largement recommandée.

Aujourd'hui en France, de nombreuses personnes hésitent encore souvent à se faire vacciner. Le dialogue avec le médecin traitant reste la solution essentielle. Lui seul est en mesure d'analyser la situation individuelle, l'historique médical et de proposer un calendrier vaccinal personnalisé.

Parce que bien vieillir, c'est aussi savoir anticiper, la vaccination après 65 ans s'inscrit dans une démarche de prévention plus qu'importante.

source : [ameli.fr](http://ameli.fr)

# Les mémoires du notariat.

## 104 ANS DE VIE, UNE CARRIÈRE AU SERVICE DU NOTARIAT

Dans le cadre de la célébration des centenaires du Notariat, l'équipe de rédaction du Lien Social est allée à la rencontre de ses affiliés les plus anciens pour évoquer avec eux le Notariat qu'ils ont vécu et ont aimé... Albert JOUVENET, 104 ans, ancien notaire dans la Drôme, inaugure cette nouvelle rubrique pour partager avec vous ses souvenirs.

À 104 ans, Albert Jouvenet incarne à lui seul un siècle d'histoire, de mutations et de valeurs professionnelles. Ancien notaire, témoin lucide d'un notariat aujourd'hui profondément transformé, il livre, à l'occasion de son anniversaire, un regard empreint de sagesse, de simplicité et d'humanité sur une carrière hors norme et une vie traversée par les grands bouleversements du XX<sup>e</sup> siècle.

Né dans la Drôme, dans la plaine valentinoise, Albert JOUVENET grandit dans une famille d'agriculteurs. Son père, blessé de guerre, avait dû mettre ses terres en fermage, tandis que son grand-père décédait prématurément... Une enfance marquée par le travail, la rigueur et le sens des responsabilités, qui façona durablement l'homme et le professionnel qu'il deviendra.

Après avoir suivi les cours de l'école communale de Chabeuil, il devient pensionnaire chez les frères maristes de Romans, en Isère, jusqu'à l'âge de dix-sept ans. C'est alors qu'il entre comme stagiaire chez le notaire de Chabeuil (26). Sur les conseils avisés de ce dernier, il prépare une capacité en droit par correspondance auprès de l'université de Grenoble, conciliant études et apprentissage du métier sur le terrain. Une voie exigeante mais déjà révélatrice de sa détermination.

Comme beaucoup de jeunes de sa génération, la guerre vient brutalement interrompre son parcours. En 1942, Albert JOUVENET est déporté en Silésie dans le cadre du Service du Travail Obligatoire (STO). Il ne sera libéré qu'en 1945 par l'armée russe. De cette période douloureuse, il parle peu mais elle reste gravée comme une épreuve fondatrice, renforçant son attachement aux valeurs humaines et à la solidarité.

À son retour, il travaille quelques mois à la SNCF avant de reprendre son cursus notarial chez Maître DE GUERIN DE VILLERS, à Valence (26). Il réussit son diplôme de notaire dès la première tentative, signe d'un sérieux et d'une rigueur unanimement reconnus. En 1953, il franchit une étape décisive en achetant sa première étude dans un village des Hautes-Alpes. Le début d'une carrière riche, exigeante et profondément ancrée dans le service aux autres.

Notaire en droit de la famille, Albert JOUVENET accompagne des générations de clients dans les moments les plus sensibles de leur vie : successions, divorces, transmissions... S'il sourit aujourd'hui en évoquant certaines situations cocasses comme ces héritages révélant des surprises inattendues, il se souvient aussi d'épisodes plus vifs, à l'image de cette bagarre mémorable entre deux sœurs dans son étude, nécessitant l'intervention d'une assistance pour ramener le calme. Des scènes qui illustrent à la

fois la complexité du métier et la dimension profondément humaine de la fonction notariale.

Ses meilleurs souvenirs restent pourtant ceux partagés avec ses collègues et collaborateurs. À l'époque, l'« étude était une véritable famille » dira t'il. Cette proximité, cette solidarité quotidienne, il y est resté fidèle toute sa vie. Encore aujourd'hui, à plus de cent ans, il entretient des liens amicaux avec certains anciens collaborateurs, preuve de relations sincères et durables. Parti à la retraite il y a déjà trente-sept ans, il n'a jamais rompu avec cet esprit de convivialité et de respect mutuel.

Interrogé sur l'évolution du notariat, Albert JOUVENET constate des changements profonds. Autrefois, le nombre d'études était limité, et chaque nouvelle installation s'accompagnait d'une tournée de présentation auprès des confrères. Une tradition qui symbolisait un notariat fondé sur la relation, la reconnaissance et l'entraide. Aujourd'hui, il observe une profession davantage tournée vers le rendement, au détriment parfois de l'esprit de famille qui faisait sa force.

Concernant la CRPCEN, il la considère comme l'une des grandes richesses du notariat, une institution fondatrice qui aurait peut-être mérité d'être plus soutenue. Lui-même n'a jamais eu besoin de recourir à la caisse, ni de séjourner dans les résidences de vacances. Avec modestie, il affirme avoir eu « une vie suffisamment riche et chanceuse à tous points de vue ».

Aux plus jeunes qui rejoignent aujourd'hui le notariat, Albert JOUVENET adresse un message simple et profond. Il reconnaît que le métier qu'il a connu n'existe plus vraiment, et que le contexte actuel est sans doute plus exigeant. Mais il demeure convaincu d'une chose : le notariat reste une belle profession, à condition qu'elle soit exercée avec de belles valeurs.

À 104 ans, Albert JOUVENET n'est pas seulement un centenaire. Il est une mémoire vivante du notariat, un témoin précieux d'un temps où le droit se conjuguaient avant tout avec l'humain, et où une carrière se mesurait autant à la compétence qu'à la qualité des liens tissés au fil des années.



# Calendrier 2026

## PAIEMENT DES PENSIONS

Les pensions dues au titre de l'année 2026 seront mises en paiement aux dates données ci-après. La CRPCEN n'adresse pas d'avis lors du règlement des retraites.  
Vous êtes informé du virement par relevé émanant de votre agence bancaire.

Échéance	Date de versement
Janvier 2026	Lundi 9 février 2026
Février 2026	Lundi 9 mars 2026
Mars 2026	Mercredi 8 avril 2026
Avril 2026	Lundi 11 mai 2026
Mai 2026	Lundi 8 juin 2026
Juin 2026	Mercredi 8 juillet 2026
Juillet 2026	Lundi 10 août 2026
Août 2026	Mardi 8 septembre 2026
Septembre 2026	Jeudi 8 octobre 2026
Octobre 2026	Lundi 9 novembre 2026
Novembre 2026	Mardi 8 décembre 2026
Décembre 2026	Vendredi 8 janvier 2027



- Le versement bancaire est ordonné par la CRPCEN à ces dates. Les dates de compensation peuvent varier d'une banque à l'autre (date de valeur).
- Si vous ne recevez pas le paiement de votre pension sur votre compte à des dates très proches de celles qui figurent ci-contre, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller bancaire.

CRPCEN - 5 bis, rue de Madrid - 75395 PARIS Cedex 08

Site Internet [www.crpcent.fr](http://www.crpcent.fr)

Accueil personnalisé sur rendez-vous

Directeur de la publication Olivier MANIETTE, directeur de la CRPCEN  
Rédacteur en chef : Pierre-Vincent BOSSER

Ont collaboré à la réalisation de ce numéro :

Alexandra SCHATZER,  
Pierre-Vincent BOSSER, Jade GROS

Création graphique, réalisation :  
Bullegom, agence

Photos CRPCEN, Shutterstock  
Le Lien Social, publié par la CRPCEN  
Impression Groupe LECAUX Imprimerie / HandiPRINT

CRPCEN,  
organisme certifié



Retrouvez  
tous les numéros du Lien Social  
de l'année sur [www.crpcent.fr](http://www.crpcent.fr)

